

Accueil et accompagnement

Étudiants en situation de handicap



Paris-Sud

Page

1	Vos interlocuteurs	2
	Structure	2
	Chargé-e d'accueil	2
	Permanences	4
	Modalités d'une 1 ^{re} prise de contact	4
2	Accompagnement pédagogique	5
	Aides humaines	5
	Aides techniques	5
	Organisation au sein de chaque UFR	5
	Modalités d'aménagement des examens	5
	Bibliothèques	5
3	Médecine préventive	6
4	Orientation et insertion professionnelle	6
5	Vie pratique	7
	Accessibilité du cadre bâti et circulation	7
	Transports	7
	Hébergement	8
	Restauration	10
	Accompagnement	11
	Aides financières	11
6	Vie étudiante	13
	Activités associatives et culturelles	13
	Activités physiques et sportives	13
7	Solidarité et sensibilisation	13
8	Politique handicap	13
	Infos plus ...	13

Universités & Ecoles

- Paris 1 - Panthéon-Sorbonne
- Paris 2 - Panthéon-Assas
- Paris 3 - Sorbonne Nouvelle
- Sorbonne Université, Faculté des Lettres
- Paris Descartes
- Sorbonne Université, Faculté de médecine - Faculté de sciences
- Paris 7 - Paris Diderot
- Paris 8 - Vincennes-Saint-Denis
- Paris- Dauphine
- Paris 10 - Paris Nanterre
- Paris-Sud**
- Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC)
- Paris 13
- Paris-Est Marne-la-Vallée (UPEM)
- Versailles St-Quentin-en-Yvelines
- Evry-Val-d'Essonne
- Cergy-Pontoise
- Institut national des langues et civilisations orientales
- Conservatoire national des arts et métiers
- École des hautes études en sciences sociales (EHESS)
- École nationale des chartes
- École normale supérieure Cachan (ENS Cachan)



Université Paris-Sud

www.u-psud.fr

1 Vos interlocuteurs

✓ **Nom et localisation de la structure**

HANDICAP ET ETUDES

Handicap et Etudes, Maison des Etudes
Bat 338, 91405 Orsay cedex

✓ **Présentation de la structure**

Le service Handicap et Etudes assure la coordination de l'accueil des étudiants sur les différents sites de l'université, organise les réunions pluridisciplinaires sur site, gère les dossiers de prise en charge (aides humaines et techniques) des étudiants, prépare et gère les budgets pour l'ensemble des sites ; Organise les actions de sensibilisation ; Assure un rôle d'interface avec les instances (SUMPPS, Rectorat, MDPH, Ministère...) ; Gère et instruit les dossiers de contrats doctoraux ; Assure une veille juridique, prépare les recensements et les bilans annuels.

Pour remplir au mieux sa mission, la structure s'appuie sur un réseau de correspondants handicap, présents sur chacun des sites de l'université. Ces correspondants accueillent et accompagnent localement les étudiants handicapés. Ils travaillent en étroite collaboration avec le service Handicap & Etudes.

Ce sont eux qui mettent en place de façon concrète l'accueil et la mise en place des adaptations pour les étudiants handicapés. Les budgets nécessaires sont gérés directement par le service Handicap & Etudes.

www.u-psud.fr/fr/universite/organisation-generale/services/handicap.html

✓ **Nom des chargés d'accueil**

Contacts des correspondants, chargés d'accueil handicap dans les composantes de l'université Paris-Sud :

Université Paris Sud

Service Handicap et Etudes, DEVE (Direction des Etudes et de la Vie Etudiante)
Bat 338, Rue du Doyen André Guinier, 91405 Orsay cedex

Chargé de mission : Stéphane Duquerroy

Responsable du service : Patricia Drot

Accueil : Nathalie Chemise, Catherine Gaignierre, Sébastien Guilabert

Tél. : 01 69 15 61 59

Bâtiment 332 - Rez de chaussée - Porte 078 - 91405 Orsay cédex

handicap.deve@u-psud.fr



Université Paris-Sud

www.u-psud.fr

1 Vos interlocuteurs

Chargés d'accueil dans les composantes :

Faculté Jean Monnet (UFR Droit, Economie, Gestion) à Sceaux

Murielle POISOT, Section Pédagogique Licence Droit

54, boulevard Desgranges, 92231 Sceaux Cedex

Tél. : 01 40 91 17 52 - handicap.droit-eco-gestion@u-psud.fr

Faculté de Médecine au Kremlin-Bicêtre

Cyril THIOUX, Service Hygiène et Sécurité

63, rue Gabriel Péri, 94276 Le Kremlin-Bicêtre

Tél. : 01 49 59 66 92 - handicap.medecine@u-psud.fr

Faculté de Pharmacie à Châtenay-Malabry

Patricia BUFFAT, Service de la Scolarité Bâtiment A

5, rue J-B Clément, 92296 Châtenay-Malabry

Tél. : 01 46 83 53 42 - handicap.pharmacie@u-psud.fr

UFR STAPS (Sciences et Techniques des activités Physiques et Sportives)

Patricia DURAND, Service scolarité

Bât. 335, 91405 Orsay Cedex

Tél. : 01 69 15 43 04 - handicap.staps@u-psud.fr

Polytech Paris-Sud

Corinne LEGROS, enseignante référente handicap

Alexandra STABE, Service relations internationales

rue Louis de Broglie, 91405 Orsay cédex

Tél : 01 69 33 86 53 - handicap.polytech@u-psud.fr

IUT Cachan : Génie Electrique Informatique Industrielle - Génie Mécanique et Productique

Ghislain REMY, enseignant référent handicap

Raphaëlle BACHOT, infirmerie de l'IUT

9, av. de la Division Leclerc, 94234 Cachan Cedex

Tél : 01 41 24 11 09

handicap.iut-cachan@u-psud.fr



Université Paris-Sud

www.u-psud.fr

1 Vos interlocuteurs

IUT Orsay : Informatique, Mesures Physiques, Chimie

Hélène MAYNARD, enseignante référente handicap

Tél : 01 69 15 80 49

Caroline GAVARD-BONNOT, infirmerie de l'IUT

Bâtiment E 605, Plateau du Moulon, 91400 Orsay

Tél. : 01 69 33 60 28

handicap.iut-orsay@u-psud.fr

IUT Sceaux : Gestion et Commerce

Alberto GUINDA-VILLANUEVA, enseignant référent handicap

Delphine ARBENTZ, service scolarité

8, avenue Cauchy, 92230 Sceaux

Tél. : 01 40 91 24 11 - handicap.iut-sceaux@u-psud.fr

✓ **Permanences**

De 9h à 17h, du lundi au vendredi

✓ **Modalités d'une première prise de contact**

Par le biais du site web, prise de contact téléphonique et/ou par mail directement avec le correspondant de la composante ou à la structure Handicap & Etudes. Tous les détails concernant l'accueil des étudiants handicapés sont fournis dans les dossiers d'inscription, et au cours des journées portes ouvertes, avec toutes les modalités pour prendre contact avec le service concerné pour mettre en place les adaptations de compensation nécessaires en fonction de chaque situation de handicap.

Prendre contact directement avec le correspondant de la composante ou à la structure Handicap & Etudes.



Université Paris-Sud

www.u-psud.fr

2 Accompagnement pédagogique

Suite à l'évaluation des besoins par la structure d'accueil, un plan personnalisé d'accompagnement de l'étudiant handicapé (PAEH) est élaboré en concertation avec l'équipe plurielle, notamment le service médical de prévention et de promotion de la santé et les équipes pédagogiques. Ce plan peut comprendre les éléments suivants :

✓ Aides humaines

Preneur de notes, tutorat, travail en bibliothèque, interprétariat, codeur LPC, traduction en braille, secrétariat...

✓ Aides techniques

Prêt d'ordinateurs portables, enregistreurs numériques, tables adaptées pour les TP, vidéo-agrandisseur, émetteur/transmetteur sans fil etc...

✓ Organisation au sein de chaque UFR

Le service Handicap et Etudes s'appuie sur un réseau de correspondants handicap, présents sur chacun des sites de l'université. Ces correspondants accueillent et accompagnent localement les étudiants handicapés. Ils travaillent en étroite collaboration avec le service Handicap & Etudes. Des formations sont proposées aux enseignants référents et aux correspondants handicap.

Il existe un correspondant administratif et un enseignant référent dans chaque composante et/ou site de l'université.

✓ Modalités d'aménagement des examens

Les examens sont assurés par les équipes enseignantes selon les modalités définies par l'équipe plurielle dans le dossier d'adaptation, en coordination avec le correspondant handicap de chacune des composantes.

Contrôle continu : Les adaptations sont définies par l'équipe plurielle en fonction des situations de handicap.

✓ Les bibliothèques

Les bibliothèques sont accessibles. En fonction des besoins de chaque étudiant handicapé, des aménagements sont possibles (aides techniques, prêts prolongés, aides humaines ...).



Université Paris-Sud

www.u-psud.fr

3 Médecine préventive et de promotion de la santé

Une équipe pluridisciplinaire accueille, écoute, informe les étudiants, dans le respect du secret professionnel, et leur propose des consultations gratuites sur rendez-vous. Elle délivre des attestations relatives à la pratique sportive, organise des actions de prévention et de promotion de la santé.

Pour les étudiants handicapés, les médecins de ce service, désignés par la CDAPH, donnent un avis sur les demandes de temps majoré, d'aménagements ou aides aux examens et concours effectuées par l'étudiant. La notification des aménagements sera faite par l'autorité administrative sur la base de cet avis médical et de l'équipe plurielle.

Nom du service : SUMPPS

Composé de 4 médecins (2,7 ETP*) y compris le médecin directeur désigné par la CDAPH, un psychologue (0,4 ETP*), infirmières (3,55 ETP*), un tabacologue (0,10 ETP*), une diététicienne (0,4 ETP*), un orthophoniste (0,4 ETP*), une secrétaire (TP*).

Les infirmeries sont accessibles sur tous les sites de l'université.

Nom et coordonnées du contact : Docteur Soraya BELGHERBI

tél : 01 69 15 65 39 soraya.belgherbi@u-psud.fr

www.u-psud.fr/fr/vie-etudiante/vie-pratique/medecine-preventive.html

* ETP : Equivalent temps plein - TP : Temps plein

4 Orientation et insertion professionnelle

La **structure Handicap** travaille en étroite collaboration avec le Service d'aide à l'orientation et à l'insertion professionnelle, qui accompagne les étudiants dans la construction de leur projet professionnel, de la première année d'études à l'entrée sur le marché du travail.

Nom et coordonnées du service : Direction de l'Orientation Professionnelle et des Relations Entreprises (DOPRE)

Bât 330 91405 ORSAY

Actions mises en place :

Plaquette (entreprises et étudiants) livret du stagiaire, rencontres entreprises et responsables de formation.

Ateliers recherche de stage, formation à l'insertion professionnelle, journées des Doctorants, journées rencontres entreprises.

Accompagnement des étudiants par des conseillers à l'insertion professionnelle, espaces multimédias pour la recherche ou la consultation d'offres de stages ou d'emploi ; partenariat avec l'Association Pour l'Emploi des Cadres, des groupements d'entreprises en Essonne et toute l'Île de France.



Université Paris-Sud

www.u-psud.fr

5 Vie pratique

✓ **Accessibilité du cadre bâti et circulation**

Il est important de se faire connaître auprès de la structure Handicap de l'établissement d'enseignement supérieur avant même l'inscription administrative, afin d'évaluer les conditions d'accès et de circulation dans l'enceinte de l'établissement. Pour les étudiants à mobilité réduite, une visite du site est souhaitable durant le cycle terminal du lycée.

Prendre contact avec le correspondant handicap de son site ou directement avec le service Handicap & Etudes.

Bien que certaines parties de l'établissement ne répondent pas encore à toutes les normes d'accessibilité, il ne devrait pas exister de situation de handicap incompatible avec l'accueil des étudiants. Cela demande dans certains cas des aménagements et/ou adaptations spécifiques de salles.

Info +

L'accès aux lieux publics des personnes aveugles accompagnées de chiens-guides ou d'assistance est défini par le décret n° 2014-362 du 20 mars 2014.

✓ **Transports**

En fonction des besoins, les personnes chargées de l'accueil handicap à l'université Paris-Sud aideront les étudiants handicapés à mettre en place la prise en charge d'un transport adapté.

Possibilité de disposer d'une place de parking sur le campus :

Sur chacun des sites, les étudiants en situation de handicap disposent de facilités de stationnement sur des emplacements réservés, dans certains cas avec carte d'accès. Ces emplacements réservés et/ou protégés sont disponibles à proximité de tous les bâtiments et sur tous les sites de l'université.

■ Prise en charge d'un service de transport adapté ou d'un véhicule personnel

Île-de-France Mobilités (anciennement STIF) a mis en place un service spécifique de transport de porte à porte pour les élèves et les étudiants en situation de handicap. Service collectif, il permet le transport groupé d'élèves et d'étudiants dans des véhicules de petite capacité et adaptés à leurs besoins. Le fonctionnement de ce service est défini en fonction des emplois du temps des usagers. Ce service requiert un avis favorable de la CDAPH.

Formulaire de demande de transport à télécharger sur :

<https://www.iledefrance-mobilites.fr/le-reseau/transports-scolaires-adaptés-4/>

Etudiants résident en Seine-et-Marne (77)

C'est le Conseil départemental qui organise les transports scolaires des élèves et étudiants handicapés. **Pour connaître les modalités de prise en charge :**

www.seine-et-marne.fr/Solidarite/Handicap/Transport/Le-transport-adapte



Université Paris-Sud

www.u-psud.fr

5 Vie pratique

■ Transports en commun : Forfait Améthyste

Ce forfait annuel est réservé entre autres aux personnes handicapées sous conditions de ressources ou de statut résidant en Île-de-France. Il permet à son bénéficiaire de se déplacer de manière illimitée sur tous les modes de transport. Il est financé et distribué par les départements d'Île-de-France, qui décident des conditions d'éligibilité et peuvent également demander une participation financière aux bénéficiaires.

Il faut déjà disposer d'une carte Navigo personnalisée (www.navigo.fr). La demande de forfait Améthyste s'effectue ensuite auprès du Département ou du CCAS de la commune de résidence.

Info +

Pour le département de Paris, ce forfait, appelé Navigo Emeraude Améthyste, est réservé aux personnes habitant à Paris depuis au moins 3 ans.

■ Service de transport collectif adapté : Dispositif PAM

Il s'agit d'un service de transport spécialisé destiné aux personnes se trouvant dans l'incapacité d'emprunter les transports en commun ou pour lesquelles cela représente une pénibilité excessive. Ce service met à disposition des véhicules adaptés pour se déplacer en Île-de-France quel que soit le motif du voyage. Il est proposé dans l'ensemble des départements franciliens.

Chaque département possédant son propre service PAM, il est nécessaire de faire une demande d'adhésion auprès de l'agence dont dépend le domicile du demandeur.

<https://www.vianavigo.com/accessibilite/service-PAM>

Info +

Ce dispositif est destiné aux déplacements en lien avec des activités de loisirs, ou d'ordre professionnel et n'est donc pas un service de transport scolaire.

■ VIANAVIGO

Ce service informe les personnes en situation de handicap sur l'accessibilité des transports en commun d'Île-de-France. Il procure également une aide personnalisée pour concevoir un itinéraire.

<https://www.vianavigo.com/accueil>

✓ Hébergement

■ Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS)

La demande de logement en résidence universitaire (et de bourse d'enseignement supérieur) est gérée par les CROUS et fait l'objet d'un dossier social étudiant, qui est un document unique. Cette demande s'effectue par internet entre le 15 janvier et le 31 mai. Il existe deux types de résidence universitaire :

- les résidences universitaires traditionnelles (chambres en structure collective) ouvrant droit au bénéfice de l'allocation de logement social (ALS - voir aides financières)
- les résidences conventionnées (studios) ouvrant droit au bénéfice de l'aide personnalisée au logement (APL - voir aides financières).



Université Paris-Sud

www.u-psud.fr

5 Vie pratique

Les étudiants peuvent via le site www.messervices.etudiant.gouv.fr faire une demande de logement (6 vœux sur 3 secteurs et 2 vœux par secteur).

CROUS de Versailles - www.crous-versailles.fr

Le CROUS de Versailles propose des logements adaptés pour personnes à mobilité réduite (sans service d'aide médico-sociale associé).

Responsable du service social du CROUS de Versailles : Mme Isabelle TRAN VAN CHUC
isabelle.tran-van-chuc@crous-versailles.fr - Tél. : 01 39 24 52 50

Connaître les résidences universitaires de l'académie :

www.crous-versailles.fr/_logement_90.htm

Connaître la résidence universitaire adaptée de Nanterre :

www.fsef.net/index.php/etablissements/residence-pour-etudiants-handicapes/residence-universitaire-nanterre

Le CROUS de Versailles propose également, en partenariat avec la Fondation santé des étudiants de France, 16 logements domotisés au sein de la RUA (Résidence Universitaire Adaptée de Nanterre). Une équipe d'AVS, AMP et aides-soignants y est présente 24h/24 et 7 jours/7 pour accompagner les étudiants en situation de handicap moteur dans les actes de la vie quotidienne. Une prestation médico-sociale (ergothérapeute, assistante sociale) complète ce dispositif qui vise à faciliter le parcours d'études et les projets de vie des étudiants dépendants.

Formuler une demande de logement adapté :

www.crous-versailles.fr/logements/logements-proposees/logement-adaptes/

Formuler une demande de logement domotisé :

① www.crous-versailles.fr/logements/logements-proposees/les-logements-domotises

② Contacter la Fondation Santé des Etudiants de France

Responsable : Sylvie Daigle - rua.nanterre@fsef.net

Résidence universitaire adaptée du Campus de Nanterre

Tél : 01 41 20 94 20

■ Associations de logement étudiant à but non lucratif

Les associations proposent des logements en résidence ou en foyer, à des tarifs (redevances) pouvant être assez contrastés mais se situant dans une moyenne de 450 euros. Il est généralement demandé des droits d'inscription (de 35 à 90 euros) et un dépôt de garantie qui peut être financé grâce à l'avance LOCA-PASS (voir aides financières). Des services, à nouveau assez contrastés (loisirs, culture, restauration) peuvent être proposés selon les structures. Les logements proposés ouvrent droit, le plus souvent, aux aides au logement (APL ou ALS - voir aides financières).

Université Paris-Sud

www.u-psud.fr

5 Vie pratique

› Association pour le logement des jeunes travailleurs : ALJT

Des logements adaptés pour personnes à mobilité réduite sont recensés dans chaque résidence. Un dossier unique est à constituer (même lorsque l'on postule pour plusieurs résidences). Tous les logements sont conventionnés APL.

<https://www.aljt.com>

› Association des résidences et foyers de jeunes : ARFJ

www.arfj.asso.fr

Les résidences et foyers s'adressent principalement aux jeunes âgés de 18 à 25 ans. Plus de 2000 lits sont proposés en Ile-de-France (à Paris et dans les Hauts-de-Seine).

Pour connaître les modalités d'accueil et établir un dossier, contacter chaque foyer.

› Union nationale pour l'habitat des jeunes : UNHAJ www.unhaj.org

Propose des solutions de logement et des services (emploi, info santé, restauration, sorties et loisirs) pour les jeunes de 16 à 30 ans. Il existe en Ile-de-France 27 structures. Pour connaître les modalités d'accueil et établir un dossier, contacter chaque foyer.

› Union nationale des maisons d'étudiants : UNME www.unme-asso.com

Hébergement d'étudiants français et étrangers, de 16 à 25 ans, majoritairement des jeunes filles. Une fiche descriptive complète de chaque foyer est donnée.

Pour connaître les modalités d'accueil et établir un dossier, contacter chaque foyer.

■ Enseignes proposant des résidences étudiantes avec logements adaptés

› STUDEFI (EFIDIS) www.studefi.fr

Ce groupe propose des logements adaptés dans les Yvelines (Montigny-le-Bretonneux), l'Essonne (Massy, Orsay), les Hauts-de-Seine (Boulogne, Châtillon, Courbevoie, Ville d'Avray), la Seine-St-Denis (Aubervilliers, Le Raincy, Neuilly-Plaisance), le Val-de-Marne (Villiers sur Marne), le Val d'Oise (Cergy) et à partir de septembre 2018, en Seine-et-Marne (Noisiel).

Carole Coppolani : ccoppolani@efidis.fr (01 75 77 33 27)

› FAC HABITAT www.fac-habitat.com

Association proposant des logements en résidence aux étudiants et jeunes de moins de 30 ans. Le site mentionne l'existence de logements pour étudiants à mobilité réduite mais il faut contacter les résidences individuellement pour connaître leurs modalités d'accueil exactes.

✓ Restauration

Les restaurants universitaires ou cafétérias sont accessibles.



Université Paris-Sud

www.u-psud.fr

5 Vie pratique

✓ **Accompagnement**

Le CIDJ a développé le programme **HandiJeunes** destiné aux jeunes en situation de handicap. Une équipe de conseillers propose de nombreux services qui s'appuient sur un accompagnement sur mesure, une écoute personnalisée, des méthodes et des outils adaptés.

www.cidj.com/handijeunes-aidez-les-jeunes-handicapes-a-etre-acteurs-de-leurs-choix/handijeunes-au-service-des-jeunes-et-des-familles

✓ **Aides financières**

Des aides financières sont octroyées aux étudiants, certaines d'entre elles au titre de leur handicap :

› **Bourse sur critères sociaux, aide au mérite**

Aides gérées par le CROUS. Un dossier social étudiant est à constituer. La démarche se fait auprès du CROUS de son académie, entre le 15 janvier et le 31 mai. Ces bourses sont attribuées sur critères sociaux mais des années de droits à bourse supplémentaires peuvent être accordées sous certaines conditions et notamment celles liées à la situation de handicap.

› **Bourse GIVEKA**

La fondation GIVEKA aide financièrement des étudiants de nationalité française ou suisse ayant subi un accident ou contracté une maladie et éprouvant des difficultés financières pour entamer ou poursuivre des études supérieures (accomplies en France ou à l'étranger). La bourse peut également être utilisée pour financer les frais médicaux ou les dépenses de santé. Contacter le service social du CROUS de votre académie.

› **Aide à la mobilité internationale**

Aide gérée par le service des relations internationales de votre établissement.

› **Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) pour les moins de 20 ans, allocation aux adultes handicapés (AAH), prestation de compensation du handicap (PCH), autorisation de prise en charge par IDF Mobilités ou le Conseil départemental de certains frais de transport domicile-lieu d'études : aides gérées par la MDPH**

› **Aide à la compensation du handicap pour les étudiants en stage obligatoire :**

gérée par l'AGEFIPH

www.agefiph.fr/Personne-handicapee/Compensation-du-handicap/Aides-a-la-compensation-du-handicap



Université Paris-Sud

www.u-psud.fr

5 Vie pratique

› Aides au logement

■ La Caisse d'allocations familiales (CAF) verse, sous condition de ressources, deux types d'aides au logement qui ne sont pas cumulables :

* **Aide personnalisée au logement (APL)** : Elle est versée directement par la CAF au bailleur et concerne la location de logements conventionnés.

* **Allocation de logement à caractère social (ALS)** : L'ALS ne peut être versée que si le logement n'est pas conventionné.

■ Avance LOCA-PASS : C'est un prêt sans intérêt permettant à l'étudiant de financer le dépôt de garantie qui peut lui être réclamé lors de la location d'un logement.

<https://www.actionlogement.fr/l-avance-loca-pass>



Université Paris-Sud

www.u-psud.fr

6 Vie étudiante

✓ **Activités associatives et culturelles**

www.u-psud.fr/fr/vie-etudiante/culture.html

✓ **Activités physiques et sportives**

www.u-psud.fr/fr/vie-etudiante/sport.html

7 Solidarité et sensibilisation

Les missions définies dans la première Charte université-handicap, signée en 2007, puis reprise et enrichie en 2012, portent notamment sur la sensibilisation autour du handicap en direction de la communauté universitaire (enseignants et étudiants). Ainsi, ont été mises en œuvre diverses actions de sensibilisation telles que :

Tenue d'un colloque Handiversité organisé jeudi 20 novembre 2014 par la FCS Paris-Saclay. De nombreuses énergies, notamment au sein de l'Université Paris-Sud, se sont mobilisées autour de ce projet qui doit permettre d'améliorer les conditions d'accueil, de vie et d'insertion professionnelles des personnes en situation de handicap.

8 Politique handicap

Un schéma directeur pluriannuel en matière de politique de handicap est défini par chaque établissement d'enseignement supérieur. Il présente les diverses actions mises en place, notamment les mesures nécessaires à l'accueil et à la réussite des étudiants présentant un handicap ou un trouble invalidant de la santé.

Le schéma directeur de l'établissement a été voté le 14 décembre 2015.

Infos plus...

Site du Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche dédié aux étudiants handicapés :
www.handi-u.fr

À télécharger

Guide de l'accompagnement de l'étudiant handicapé

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
Office national d'information sur les enseignements et les professions
Publication de l'Onisep Ile-de-France
Directeur de la publication : Michel Quéré
Délégué régional : Laurent Hugot
Déléguée régionale adjointe :
Virginie Cousin Douel
Chef de projet : Nathalie Vallet

Conception éditoriale :
Catherine Vassilieff, Inspectrice de l'éducation nationale chargée de l'information et de l'orientation
Elka Parvanova, Responsable du service Handicap - Université Paris 8
Marie Coutant, Chargée de mission handicap - EHES
Patrick Courilleau, Chargé de mission handicap - Université de Cergy-Pontoise
Emilie Cohen, Responsable du relais handicap - Université Paris Diderot
Ivan Botte, Chargé de mission handicap - Université Paris 3
Dominique Archambault, Chargé de mission handicap - Université Paris 8
Nathalie Vallet, Chargée du dossier handicap - Onisep Ile-de-France

Conception graphique : Sylvie Geoffray
Avril 2015 - Mise à jour Mars 2018
Reproduction, même partielle, interdite sans accord préalable de l'Onisep Ile-de-France

